

SÉANCE SPÉCIALE DU 25 SEPTEMBRE 2017, 19 H 30.

Lundi, le 25 septembre 2017, se tient au lieu habituel et à 19 h 30, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:	M. le conseiller	Paul Pineault
	M. le conseiller	Lucien Fillion
	M. le conseiller	Gilles Bilodeau
	M. le conseiller	Germain Grenon
	M. le conseiller	Claude Gauthier

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, lundi, le 25^e jour de septembre 2017, 19 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Règlement #478 – Chaussée partagée – Extrémité du chemin du 2^e Rang – VTT – Avis de motion et présentation du règlement.
- 3.0 Remplacement – Kinésiologue – Recommandation.
- 4.0 Asphalte – Rues Dufour et Gaudreault – Étude des soumissions.
- 5.0 Asphalte – Stationnement du conditionnement physique et de la patinoire – Étude des soumissions.
- 6.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 22^e jour du mois de septembre 2017.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

241-2017

Acceptation de l'ordre du jour modifié de la séance spéciale du 25 septembre 2017, 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Règlement #478 – Chaussée partagée – Extrémité du chemin du 2^e Rang – VTT – Avis de motion et présentation du règlement.

- 3.0 Remplacement – Kinésiologue –
Recommandation.
- 4.0 Asphalte – Rues Dufour et Gaudreault – Étude
des soumissions.
- 5.0 Asphalte – Stationnement du conditionnement
physique et de la patinoire – Étude des
soumissions.
- 6.0 Cadets – Aide financière.
- 7.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 25 septembre 2017, 19 h 30, soit et est accepté, tel que modifié. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Règlement #478 – Chaussée partagée – Extrémité du chemin du 2^e Rang – VTT – Avis de motion et présentation du règlement.

M. le conseiller Lucien Fillion donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure adoption du Règlement #478, ayant pour objet de régir la circulation de certains véhicules récréatifs hors route sur une partie du chemin du 2^e Rang ; et qu'une présentation de ce règlement a été faite lors de la présente séance, lequel vise sommairement à autoriser et régir la circulation de VHR sur l'extrémité ouest du chemin du 2^e Rang.

242-2017

Remplacement – Kinésiologue – Recommandation.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a récemment procédé à un appel de candidatures afin de combler un poste de kinésiologue pour le Centre de conditionnement physique pendant le congé maternité de la responsable ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux (2) propositions de candidatures ;

CONSIDÉRANT le processus de sélection tenu lors de deux (2) rencontres et les recommandations faites par la responsable du Centre de conditionnement physique.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Claude Gauthier et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau engage M. Frédéric Baril, à titre de kinésiologue, pour la durée du remplacement du congé maternité de la responsable du Centre de conditionnement physique; que le salaire fixé pour ce poste est de 15,00 \$ et qu'en considération de la formation pertinente de M. Baril, la Municipalité lui reconnaît l'échelon salarial B (85 % du salaire du poste) soit 12,75 \$/h. pour un horaire hebdomadaire variable d'environ 15 à 35 h./semaine. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

243-2017

Asphaltage – Rues Dufour et Gaudreault – Étude des soumissions.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à un appel d’offres sur invitation auprès de 3 entreprises pour l’asphaltage de certains chemins publics ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Prix pour 660 tonnes	Entreprises	
	Construction Rock Dufour	Pavex
	136,07 \$/t.	112,00 \$/t.
TOTAL	89 806,20 \$	73 920,00 \$

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions reçues ont été jugées conformes.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Gilles Bilodeau et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne, conformément aux dispositions du Code municipal, la proposition du plus bas soumissionnaire conforme, soit :

- Pavex – 112,00 \$/t. X 660 tonnes = 73 920,00 \$ (taxes incluses)

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères).

244-2017

Asphaltage – Stationnement du Centre de conditionnement physique et de la patinoire – Étude des soumissions.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à un appel d’offres sur invitation auprès de 4 entreprises pour l’asphaltage du stationnement du Centre de conditionnement physique et de la patinoire ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Prix pour 345 tonnes	ENTREPRISES			
	Asphalte Potvin et Simard	Dufresne asphalte	Construction Rock Dufour	Lachance asphalte
	124,85 \$/t.	125,00 \$/t.	134,75 \$/t.	178,00 \$/t.
TOTAL	43 073,25 \$	43 125,00 \$	46 488,75 \$	61 410,00 \$

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions reçues ont été jugées conformes.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Gauthier, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne, conformément aux dispositions du Code municipal, la proposition du plus bas soumissionnaire conforme, soit :

- Asphalte Potvin & Simard – 124,85 \$/t. X 345 tonnes = 43 073,25 \$ (+ taxes)

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

245-2017

Corps de cadets Inter-éléments Falardeau – St-Honoré – Aide financière.

CONSIDÉRANT que le Corps de cadets Inter-éléments Falardeau – St-Honoré célébrera cette année le 25^e anniversaire de l'Escadron de St-Honoré et le 48^e anniversaire du Corps de cadets de Falardeau ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces célébrations, le Corps de cadets aimerait fournir aux cadets une édition spéciale d'un chandail qui serait porté à toute occasion pour la saison 2017-2018.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Lucien Fillion, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau octroie au Corps de cadets Inter-élément Falardeau – St-Honoré, une aide financière de 250 \$ pour aider à l'achat de chandails. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 45).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**